

De procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE

le 21 juillet 2014

Sommaire

27^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE (séance informelle)	2
27^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE (séance officielle)	5
27-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour	5
27-2 Rapport du chef du Secrétariat	5
27-3 Rapport du Comité de Mise en oeuvre	6
27-4 Rapport du Comité de Mise en oeuvre	9
27-5 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	11
27-5 suite (mercredi 2 juillet)	11
27-6 Rapport du Comité de Validation	13
27-7 Rapport du Comité des Finances	14
27-8 Rapport du Comité de Gouvernance	15
27-9 Autres affaires	16
Liste des participants	18
Annexe A : Décisions du Conseil d'administration sur la Candidature et la Conformité	21

PROCÈS-VERBAL DE LA 27^e RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Mexico, les 1^{er} et 2 juillet 2014

Mardi 1^{er} juillet

27^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE (séance informelle)

Pleins feux sur les pays – RDC

Une délégation de la République démocratique du Congo présente l'impact du processus ITIE et les défis qu'il doit relever en RDC. Le professeur Mack Dumba, coordinateur national de l'ITIE, présente la délégation, dirigée par Célestin Vunabandi, ministre de la Planification et président du Comité exécutif de l'ITIE. Ce dernier relaie l'engagement de son gouvernement à utiliser l'ITIE dans le cadre de ses efforts de modernisation du système financier et fiscal. Il explique comment le processus ITIE a conduit à des changements importants dans la gestion du secteur et créé une culture de redevabilité et de diligence raisonnable qui n'existait pas auparavant. La pratique de l'audit et de la certification appliquée dans le cadre du processus ITIE a été largement adoptée dans d'autres secteurs de l'économie. Les discussions sur les accords contractuels complexes, tels que l'accord de coopération entre le gouvernement de la RDC et le gouvernement chinois, ne sont plus taboues. Grâce au processus ITIE, les parties prenantes cherchent à apporter transparence et redevabilité à la mise en œuvre de ces accords. Avec la participation de plusieurs ministres au sein du Comité exécutif, l'ITIE-RDC a contribué à améliorer le fonctionnement de plusieurs organismes gouvernementaux, tels que le bureau de cadastre et les organismes de collecte de l'impôt.

M. Vunabandi informe le Conseil d'administration que l'exploration pétrolière en RDC a été suspendue pendant l'examen du processus de répartition fiscale.

L'Honorable Nicolas Bulukungu, député, parle avec passion de la manière dont la RDC a pris le contrôle du processus visant à guider le débat public et parlementaire. Joseph Bobina, représentant la société civile, parle du fait qu'il n'existe plus de culture du secret d'État en RDC et affirme que des débats sur des sujets sensibles, comme la propriété réelle, ont à présent lieu dans le cadre du processus ITIE.

Faith Nwadishi, coordinatrice nationale de PCQVP Nigéria, s'enquiert des difficultés pouvant affecter la mise en œuvre de l'ITIE en RDC. La délégation de la RDC fait part de quelques problèmes de mise en œuvre, y compris la « résistance » initiale à mettre les informations à disposition et le manque d'appropriation du processus ITIE par le gouvernement au tout début du processus de mise en œuvre. La délégation relève les défis suivants pour l'avenir :

- Élargissement de la déclaration ITIE au secteur minier artisanal ;
- Projet pilote sur la divulgation de la propriété réelle ;
- Accroissement de la responsabilité des entreprises d'État ;
- Divulgation de chiffres de production et d'autres informations contextuelles fiables dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Norme.

Le Conseil d'administration félicite la délégation de la RDC pour ses réalisations et recommande que l'engagement politique permettant de surmonter ces défis reste soutenu. Quelques inquiétudes ont été exprimées quant à l'intégration de clauses de transparence et d'éléments de la norme ITIE dans de nouveaux projets de loi tels que ceux relatifs aux secteurs des hydrocarbures et de l'extraction minière. ~~Par ailleurs, il désire s'assurer que des garanties en matière de transparence ainsi que les différents éléments de la Norme ITIE soient intégrés dans les nouveaux projets de loi, notamment ceux relatifs aux secteurs des hydrocarbures et de l'extraction minière.~~ En réponse, le ministre Vanabundi déclare que la loi portant sur le secteur des hydrocarbures est toujours au stade de

projet, et qu'il est encore possible de le compléter.

Pleins feux sur le pays hôte – les réformes mexicaines

La Présidente présente le Dr Lourdes Melgar, secrétaire adjointe de l'Énergie pour les hydrocarbures auprès du ministère de l'Énergie, et la remercie de l'hospitalité dont le Mexique a fait preuve en accueillant la réunion du Conseil d'administration. Jonas résume brièvement l'atelier organisé la veille par l'ITIE et le gouvernement mexicain. De cet événement ont découlé des exemples de bonnes pratiques appliquées à travers le monde en matière d'octroi des licences, de contrats et de gestion des revenus.

Le Dr Melgar présente les réformes en cours dans le secteur du pétrole et de l'énergie. Les réformes se fondent sur le principe fondamental selon lequel l'État est l'unique propriétaire des hydrocarbures et sur la notion de libre concurrence, sur la nécessité de renforcer les organismes de réglementation, sur la nécessité de transformer les entreprises d'État en entreprises productives, sur la nécessité de transparence généralisée et de redevabilité claire, et sur la nécessité de durabilité et de protection de l'environnement. Parmi les sujets présentés figurent l'attribution des droits et des contrats d'exploration et d'extraction, le cadre contractuel de l'exploration et de la production pétrolières et gazières, et le Fonds mexicain du pétrole prévu pour la stabilisation et le développement. Le Dr Melgar esquisse également un tableau de ce à quoi les processus du secteur médian et de l'aval ressembleront, y compris les calendriers de tarification et les nouveaux modèles de l'industrie du gaz naturel et de l'électricité. Une attention particulière est accordée à la transparence et à la redevabilité, notamment la manière dont les réformes mettront en place des mécanismes de surveillance des appels d'offres et des contrats. La nécessité de faire appliquer les codes de conduite et de veiller à ce que les commissaires et les organismes de réglementation coordonnés fonctionnent de manière transparente est également abordée.

Les membres du Conseil d'administration expriment leur intérêt et félicitent le Dr Melgar des travaux réalisés jusqu'à présent.

Pleins feux sur les pays – Le Pérou et la Colombie

M. Fernando Castillo Torres présente quelques-unes des particularités du processus ITIE dans son pays, notamment la décentralisation de l'ITIE.

Trois régions ont été sélectionnées pour mettre à l'essai des processus ITIE infranationaux qui reflètent le processus national du Pérou dans les régions où sont extraites les principales ressources naturelles. Cette démarche permet aux autorités locales de mieux comprendre où aboutissent les revenus issus des ressources naturelles, alors que le processus lui-même amène les différentes parties prenantes à accroître leurs relations et leur confiance mutuelles au niveau local. Deux de ces régions ont également décidé d'aller de l'avant et de publier des paiements qui, à l'heure actuelle, sont volontaires en vertu des Règles de l'ITIE, par exemple les contributions sociales et en infrastructures volontaires.

M. Castillo Torres discute de la structure des Groupes multipartites régionaux, soulignant leur indépendance et leur représentation régionale. Le modèle en est encore à ses débuts et il est trop tôt pour juger des résultats. Cependant, d'autres régions ont déjà manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre de processus similaires.

M. Castillo Torres félicite les entreprises actives au Pérou de leur volonté d'aller de l'avant et de publier les paiements sous forme désagrégée. Il revient également sur les défis auxquels le processus ITIE d'un pays se retrouve confronté lorsqu'une seule entreprise peut refuser de publier des informations comme les autres – comme c'est le cas actuellement.

Les membres du Conseil d'administration félicitent Fernando Castillo Torres pour les progrès du Pérou et font part de leur souhait de tirer des enseignements de l'approche infranationale péruvienne, au cas où elle serait pertinente pour d'autres pays de l'ITIE.

Après la présentation de M. Castillo Torres, M. Cesar Diaz, Vice-ministre au Ministère des mines et de l'énergie de la

Colombie présente de façon résumée le processus en cours dans son pays. Entre autres communications, il donne aux membres du Conseil d'administration un bref aperçu de l'évolution du dossier concernant la soumission d'une candidature à l'ITIE. Il fait ressortir que, dans les discussions portant sur le processus de l'ITIE, les parties prenantes colombiennes ont eu l'occasion d'aborder plusieurs de ses aspects, et notamment ceux afférents au développement social et environnemental. Bien que ce processus ne soit qu'au stade de la conception, le Vice-ministre est convaincu que certaines innovations – par exemple, faire le ministère de l'Environnement se joindre au processus et dégager des indicateurs pour les normes environnementales – pourraient venir s'intégrer au processus de l'ITIE en Colombie de façon très valable.

La Présidente remercie le Vice-ministre et l'invite à continuer de faire part des progrès accomplis à cet égard.

Sujet de discussion – Lois sur l'ITIE et obstacles juridiques à la mise en œuvre

Sam Bartlett fait une brève présentation des différentes pratiques employées pour permettre la mise en œuvre de l'ITIE à travers le monde. Il fait une distinction entre les différentes lois sur l'ITIE, dont les intentions et degrés d'intégration dans la législation nationale varient, et qui se déclinent sous diverses formes allant de la réforme constitutionnelle aux accords volontaires. Il présente également quelques-uns des obstacles les plus courants à la mise en œuvre et certaines des solutions – législatives ou non – qui peuvent être utilisées pour les contourner. Par exemple, dans un pays où les dispositions sur la confidentialité et sur la vie privée ne permettent pas aux organismes gouvernementaux de divulguer les paiements d'impôts, même avec l'autorisation expresse de l'entreprise concernée, il peut être possible pour les administrateurs indépendants d'accéder tout de même aux informations requises en examinant les documents *in situ*, dans les bureaux de l'organisme gouvernemental en question. Les participants discutent de cette solution, ainsi que d'autres, et conviennent de l'importance d'aborder ce sujet plus en détail lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration.

27^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE (séance officielle)

La Présidente commence par présenter les récents changements apportés au Conseil d'administration. Corinna Gilfillan a été remplacée par Brendan O'Donnell, également de Global Witness. Daniel Kauffman est maintenant membre du Conseil d'administration, Fabby Tumiwa étant son suppléant. Matthew Bliss, de Cordaid, est à présent suppléant de Marinke van Riet. Suresh Rajapakse a quitté ArcelorMittal et Alan Knight, autre représentant d'ArcelorMittal, l'a remplacé au Conseil d'administration.

La Présidente invite Eelco de Groot à prononcer quelques mots à l'occasion de son départ du Conseil d'administration et recommande qu'il consigne ses réflexions sous forme de blog pour le site Internet de l'ITIE.

27-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

27-1- Projet d'ordre du jour

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration et l'ordre du jour est adopté. Une présentation de la discussion du Comité de Réponse rapide sur l'Azerbaïdjan et un bref exposé sur l'audit de la répartition fiscale et des versements réglementaires au Nigéria par Faith Nwadishi sont rajoutés à la partie « Autres affaires ».

27-2 Rapport du chef du Secrétariat

Jonas Moberg fait une mise à jour des activités du Secrétariat. Il relaie notamment les informations suivantes :

- L'organigramme du Secrétariat a changé depuis la dernière réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue en mars. Sept nouveaux employés ont été recrutés, ce qui porte le total des effectifs à l'équivalent de 17 employés à temps plein. Il existe aussi une plus grande diversité en termes de compétences, de langues et de genre. Le Secrétariat est toujours à la recherche d'un directeur des finances (à temps partiel ou à temps plein).

- Un certain nombre de visites dans les pays et de conférences ont eu lieu depuis la dernière réunion du Conseil d'administration. Outre leur participation à la Conférence de la Charte des ressources naturelles, au Forum international de l'énergie, au Conseil mondial du pétrole et au Conseil sur les relations étrangères, la Présidente de l'ITIE et le personnel du Secrétariat international se sont rendus au Tchad, au Cameroun, en Indonésie, en Irak, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Mauritanie, en Mongolie, au Mozambique, au Myanmar, aux Philippines, au Sénégal, en Tanzanie, aux États-Unis et en Zambie. Ils ont également participé à des discussions à Beyrouth aux côtés des coordinateurs nationaux de l'Irak et du Yémen. En outre, le Secrétariat a reçu un certain nombre de visiteurs, venant notamment d'Albanie, d'Afghanistan et du Mali, et continue de considérer les visites des coordinateurs nationaux à Oslo comme un moyen utile de partager les expériences.
- Depuis la précédente réunion du Conseil d'administration, plusieurs téléconférences des Comités du Conseil d'administration ont eu lieu, ainsi qu'une réunion « en personne » du Comité de Mise en œuvre à Paris. Outre son soutien au Conseil d'administration et aux différents comités, le Secrétariat consacre énormément de temps à aider les Groupes multipartites concernant les différentes étapes du cycle de déclaration et d'élaboration des rapports ITIE : la délimitation du périmètre, la rédaction des TDR des administrateurs indépendants, les passations de marchés, la collecte de données, l'examen des projets de rapports ITIE et des rapports finaux, et le suivi des conclusions et des recommandations formulées dans les rapports.
- Le Secrétariat envisage de procéder à une refonte du site Internet afin d'améliorer la manière d'utiliser les données ITIE au niveau international et dans les pays. Le site Internet a enregistré 160 000 visites l'année dernière.
- Le Secrétariat entreprend actuellement un exercice de gestion et a recruté un consultant pour aider la direction et le personnel à mieux travailler en équipe. Jonas Moberg indique que cet exercice se déroule sans problèmes jusqu'à présent et que les personnes concernées le trouvent utile.
- M. Moberg conclut en disant que la mise en œuvre s'améliore et devient plus approfondie et significative. Bien qu'encore négligeable dans certains pays, l'ITIE progresse dans de nombreux autres pays en vue de devenir un véritable tremplin pour la réforme.

David Diamond suggère que les mises à jour relatives au personnel et les autres informations concernant les activités du Secrétariat soient à l'avenir présentées séparément du rapport d'avancement de la mise en œuvre.

27-3 Rapport du Comité de Mise en œuvre

27-3 Rapport d'avancement de la mise en œuvre de janvier-février 2014, y compris un bref rapport du Fonds fiduciaire multi-donateurs de la Banque mondiale

Jonas Moberg présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre pour la période mars-mai 2014, en ajoutant que le Secrétariat est disponible pour des discussions plus approfondies et en suggérant que les opinions sur le format de ce rapport soient présentées séparément au Comité de Mise en œuvre ou au Secrétariat. M. Moberg explique que les couleurs dans le rapport ont pour but d'illustrer l'état de l'avancement quant aux aspects techniques, alors que l'impact est discuté dans la partie narrative du document.

M. Moberg fait remarquer que la situation générale depuis la dernière réunion est favorable et que moins de pays semblent rencontrer des difficultés. Le nombre de pays en « rouge » a baissé, passant de onze à quatre, et tous les pays sauf un (le Tadjikistan) sont sur une voie positive et stable. Seuls deux pays sont actuellement suspendus (la République centrafricaine et la RDC). M. Moberg prévient que cette tendance positive peut néanmoins s'expliquer par la phase actuelle du cycle de publication de rapports, et que la situation peut changer à mesure que les échéances de fin d'année pour la publication des rapports se rapprocheront.

Alors que les pays mettant en œuvre l'ITIE se préparent à rédiger leur premier rapport aux termes de la Norme,

M. Moberg remarque que beaucoup d'entre eux ont achevé des études de cadrage ou des analyses des écarts et sont en train de recruter des administrateurs indépendants. Il ajoute qu'il faut toujours environ 10 mois pour publier un rapport ITIE. Selon le Secrétariat, les retards pris dans le lancement des passations de marchés sont le principal facteur qui entraîne des retards dans l'élaboration des rapports. Toutefois, les processus de passation de marchés et de collecte de données sont en général plus rapides que prévu.

La date d'échéance de publication des rapports annuels d'activité est fixée au 1^{er} juillet et près de 30 pays ont publié des rapports à cette date. Les rapports annuels d'activité visent à documenter les progrès et l'impact. Les rapports actuels sont élaborés en vertu des Règles de l'ITIE 2011 et Jonas fait remarquer qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour passer de rapports sur les questions techniques à des rapports sur l'impact. Ces rapports sont considérés comme un bon point de départ et le fait que de nombreux pays ont respecté leur date d'échéance est jugé positif.

Concernant la propriété réelle, six pays sur les quatorze qui se sont portés volontaires pour mener à bien le projet pilote ont commencé à travailler sur la définition de la façon de divulguer les informations relatives à la propriété réelle. Les premiers résultats sont attendus vers la fin de l'année. La situation est jugée meilleure que prévu, mais la déclaration de la propriété réelle sera toujours contraignante pour de nombreux pays. Stuart Brooks se demande si l'on ne devrait pas en ce cas concentrer les ressources limitées du Secrétariat sur les quelques pays qui peuvent mener les projets pilotes les plus utiles. Jonas Moberg note que d'autres partenaires apportent également un soutien à ces projets pilotes.

M. Moberg indique que le renforcement des capacités sur la Norme continue d'être une partie importante du travail du Secrétariat. Les 18 notes d'orientation qui ont été élaborées sont considérées comme utiles à cet égard, de même que les évaluations des écarts et les analyses de la chaîne de valeur qui ont été menées en collaboration avec NREGI, notamment dans les pays suivants : Ghana, Nigéria, Tanzanie, Burkina Faso, République démocratique du Congo, Zambie et Irak. Des événements régionaux pour les coordinateurs nationaux sont également prévus pour les mois à venir.

Alan McLean félicite le Secrétariat sur les progrès accomplis et sur la qualité du rapport d'avancement, mais suggère que ce dernier pourrait contenir des mesures plus claires pour inciter les membres du Conseil d'administration à intervenir, par exemple en présentant des informations plus cohérentes et harmonisées. Mme Short fait remarquer qu'il est difficile de fournir une évaluation approfondie reposant sur des critères objectifs et rigides. M. Moberg propose à la place de fournir, sur demande, des points de discussion ciblés aux membres du Conseil pour qu'ils en débattent.

Ian Wood commente la situation en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où un énorme scandale de corruption a éclaté une semaine seulement après que le pays a obtenu le statut de pays Candidat lors de la réunion du Conseil d'administration à Oslo. M. Moberg a depuis visité le pays et confirme que la situation y est complexe. Il est décidé que le Comité de Réponse rapide évaluera la situation.

Mark Pearson fait référence au passage du rapport décrivant la situation de l'Indonésie, qui est complètement en rouge, et se demande si les prochains rapports d'avancement de la mise en œuvre pourraient inclure un élément « appel à l'action » ou une mesure similaire qui pourrait contribuer à mesurer les changements réalisés depuis le dernier rapport. Il se demande également s'il serait possible d'examiner les autres initiatives en cours dans certains de ces pays afin d'harmoniser les efforts. M. Moberg prend note de ces remarques et suggère à nouveau que les membres du Conseil d'administration envisagent à la place de demander des messages ciblés pour en débattre. Les élections présidentielles qui se tiendront prochainement dans le pays signifient que, malgré des progrès techniques dans la mise en œuvre, le manque de soutien politique est un facteur majeur affectant le processus ITIE.

Le professeur Mack Dumba demande que les Circulaires du Conseil d'administration soient toutes immédiatement traduites après leur publication en anglais. M. Moberg réfléchit aux coûts élevés que cela impliquerait et à la nécessité de publier les Circulaires du Conseil d'administration en temps voulu, concluant que les pratiques actuelles pourraient constituer la limite de ce qui est réalisable.

Marinke van Riet indique que l'Éthiopie a eu six mois pour mettre à jour son plan de travail, ce qu'elle a fait, et demande de plus amples informations sur les progrès réalisés pour rendre l'environnement plus porteur, et notamment sur les engagements de financement pris par le pays pour soutenir la société civile. Eddie Rich commente brièvement le plan de travail et les nombreux défis auxquels l'Éthiopie est confrontée – y compris les engagements de financement –, défis dont chaque membre du Groupe multipartite est également bien conscient. Le Secrétariat organisera une formation dans ce pays le mois prochain.

Paulo de Sa présente ensuite le rapport de la Banque mondiale. Clare Short demande que ce soit un point indépendant de l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil d'administration.

M. de Sa présente brièvement les changements organisationnels se produisant actuellement au sein de la Banque mondiale, à mesure que progresse sa transformation d'organisation géographique en organisation sectorielle. L'équipe de M. de Sa sera désormais chargée de la gestion et de l'exécution de l'ensemble du programme des industries extractives à la Banque mondiale.

Paulo de Sa présente le Fonds fiduciaire multi-donateurs, qui compte aujourd'hui 15 pays contributeurs. Ce Fonds a reçu 70 millions de dollars US de la part des donateurs et a accordé des subventions d'une valeur de 20 millions de dollars US à ce jour. Un montant supplémentaire de 12,7 millions de dollars US a été réservé pour être attribué à l'issue de la phase actuelle (décembre 2015). De plus, une somme de 7,5 millions de dollars US a été affectée au travail direct, tandis que 2 millions de dollars US ont été alloués dans le but d'accorder une plus grande attention aux programmes mondiaux du savoir. Le Fonds fiduciaire multi-donateurs est également en train d'allouer 7 millions de dollars US au travail mené avec la société civile.

En ce qui concerne l'examen conjoint de l'assistance technique mené par l'ITIE/le Fonds fiduciaire multi-donateurs, Paulo de Sa remarque que le cabinet Scanteam a été recruté pour évaluer l'appui fourni par le Secrétariat international et le Fonds fiduciaire multi-donateurs. Les consultants doivent suggérer d'autres solutions concernant la façon dont le soutien se poursuivra à l'issue de la phase actuelle du Fonds fiduciaire multi-donateurs et ils devraient être en mesure de présenter des idées lors la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Concernant la gestion et la diffusion du savoir au niveau international, M. de Sa présente deux initiatives. La première est une communauté de pratique où toutes les parties prenantes de l'ITIE seront en mesure de partager des informations et des bonnes pratiques sur une plateforme commune. Huit pays pilotes ont été identifiés et une charte a été établie. M. de Sa pense qu'une version de démonstration sera prête pour la prochaine réunion du Conseil d'administration. La deuxième initiative concerne la standardisation des informations sur les industries extractives et l'automatisation des rapports. M. de Sa informe le Conseil d'administration que le FMI a publié un rapport qui est en cours d'étude et dont le but est de définir la méthodologie utilisée afin de pouvoir clairement identifier les flux. Il ajoute que la Banque mondiale et le FMI prévoient de comparer les systèmes mondiaux de déclaration financière à la déclaration ITIE dans un certain nombre de pays.

Claire Short souligne l'importance particulière de cette deuxième initiative. Marinke van Riet se demande si la Banque mondiale examinera également les subventions accordées à la société civile dans le cadre de son évaluation conjointe et si les parties prenantes participeront à ce processus. Paulo de Sa confirme que l'impact national et international du renforcement des capacités de la société civile sera évalué de manière indépendante et que le calendrier sera identique à celui de l'examen conjoint.

Mesures

- Le Comité de Réponse rapide doit évaluer la situation en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- Les rapports du Fonds fiduciaire multi-donateurs de la Banque mondiale doivent constituer un point indépendant à l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil d'administration.

27-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Daniel Kaufmann présente le document *Perfectionnement de la Validation*. Il note également que, du fait que bon

nombre des questions examinées par le Comité de Mise en œuvre concernant aussi d'autres comités, il est nécessaire de s'assurer de leur collaboration. Clare Short rappelle au Conseil d'administration que le devoir du Comité est de faire avancer la Norme et souligne que les décisions sont prises par le Conseil d'administration et non pas par les comités.

Jonas Moberg récapitule le processus qui a abouti au document dont il est question. Il fait remarquer que la Norme exigera un processus de Validation différent de celui prescrit par les Règles, notamment en raison de son périmètre d'application élargi, qui comporte davantage d'éléments encouragés, et de la plus grande importance donnée à l'impact. En conséquence, le Comité de Mise en œuvre a fait six propositions que le Conseil d'administration doit considérer. Le but des discussions du Conseil d'administration n'est pas de parvenir à des décisions, mais de donner au Comité de Mise en œuvre une orientation quant aux propositions à poursuivre.

1. **La Validation doit être axée sur l'impact et sur l'intégration de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux.** Le Conseil d'administration discute de la manière de juger l'impact et l'intégration de l'ITIE sans interférer, ou sans être perçu comme interférant, avec les questions de souveraineté ou de politiques nationales. Stuart Brooks suggère qu'à l'avenir, les validateurs rapportent les faits sous forme narrative, laissant ainsi au Conseil d'administration la tâche d'évaluer si les exigences sont satisfaites ou non. La proposition et la suggestion de Stuart Brooks reçoivent le soutien général de tous les membres du Conseil d'administration, qui relèvent également l'importance d'œuvrer en faveur de l'intégration de la transparence dans les systèmes gouvernementaux, éliminant ainsi la nécessité d'avoir recours aux services coûteux d'administrateurs indépendants externes.
2. **Évaluer les exigences relatives à la société civile.** Jonas Moberg rappelle au Conseil d'administration sa précédente discussion sur les écarts entre les exigences absolues de la Norme et la façon dont ces exigences sont évaluées, en particulier celles liées à la société civile. Comme l'idée de modifier la Norme semble recevoir peu de soutien, le Comité propose à la place de rédiger des TDR pour les validateurs qui établissent les éléments probants que ceux-ci doivent observer afin d'être en mesure de juger si l'exigence a été respectée. Clare Short fait remarquer que cela peut nécessiter de mener différentes évaluations pour la sensibilisation et la Validation. Marinke van Riet demande si cette discussion ne vise que la participation de la société civile au sein du Groupe multipartite ou bien le contexte plus large d'un environnement favorable, où la transparence peut se traduire en redevabilité. Mme Short suggère de revenir sur ces questions au moment de la rédaction du projet de TDR pour les validateurs et des prochaines discussions du Conseil d'administration.
3. **Période de Candidature maximale.** Clare Short explique qu'actuellement, il existe une période de Candidature maximale d'une durée de cinq ans, que certaines parties prenantes pensent être trop rigide. Le Comité propose que cette disposition soit modifiée, de sorte que les pays qui démontrent avoir réalisé des progrès significatifs et une trajectoire positive bénéficient d'une certaine flexibilité. Stuart Brooks soutient que la plupart des pays doivent, et peuvent, mener le processus à bien en cinq ans. Il suggère donc de conserver la période de Candidature actuelle, mais note que, s'il existe des cas particuliers où il serait contre-productif de ne pas proroger l'échéance de cinq ans, le Conseil d'administration pourrait se montrer pragmatique et prolonger la période de Candidature maximale. Les membres du Conseil d'administration conviennent que cinq ans représentent une période suffisante, mais que le Conseil d'administration peut exercer son pouvoir discrétionnaire pour prolonger cette échéance si nécessaire.
4. **Usage du terme « Conforme » et autre nomenclature.** Clare Short suggère que, bien que la Norme n'ait pas besoin d'être changée, le Conseil d'administration doit éviter d'appeler un pays par le terme « Conforme » quand on sait qu'il rencontre des problèmes de gouvernance particulièrement graves, car cela pourrait affecter la réputation de l'ITIE. Debra Valentine et Alan McLean suggèrent d'utiliser à la place le terme de « pays Validé » ou « Validé comme déclarant conformément aux Exigences de l'ITIE ». Jonas Moberg souligne l'importance du mot « Conforme », qui représente une mesure incitative aux yeux de nombreux pays. Shahmar Movsumov fait remarquer qu'il sera impossible d'empêcher les pays d'utiliser le terme « Conforme » sans changer la terminologie de la Norme elle-même. Faith Nwadishi fait valoir que le mot doit être changé, car « Conforme » est compris comme « ayant satisfait à toutes les exigences » plutôt que simplement comme

« déclarant conformément à la Norme ». Si ce terme doit être conservé, elle souligne qu'il doit être réservé aux pays qui ont atteint le plus haut niveau de transparence et de bonne gouvernance. Le professeur Mack Dumba demande si le terme « Validé » n'a pas la même signification que « contrôlé », auquel cas les pays Candidats qui entreprennent aussi la Validation sans atteindre la Conformité pourraient être à tort considérés comme étant « Validés ». David Diamond suggère l'expression « transparent selon la Norme ITIE » afin d'illustrer qu'un pays a atteint les moyens (la transparence), mais pas encore la fin (la bonne gouvernance). Aucun consensus n'est atteint quant à une nomenclature de remplacement. Clare Short propose de désigner les pays Conformés sous l'appellation « Conformés aux Exigences de l'ITIE ».

5. **Le rôle du Secrétariat international de l'ITIE.** Clare Short dresse la liste des nombreux rôles du Secrétariat, y compris guider les pays, réaliser les examens du Secrétariat, informer le Comité de Validation et, prochainement, sélectionner les validateurs. Elle suggère que l'examen de l'assistance technique considère et présente des solutions possibles d'ici à la prochaine réunion du Conseil d'administration, y compris la mise en place éventuelle de cloisonnements, la spécialisation des fonctions, etc. Elle demande que les examinateurs prennent également en considération le nouveau rôle potentiel du Conseil d'administration et du Secrétariat dont il a été question au point un ci-dessus, c'est-à-dire le scénario où le validateur ferait un rapport factuel tandis que le Conseil d'administration déterminerait si les exigences sont satisfaites. Le Conseil d'administration convient qu'il s'agit d'une question importante qui nécessite d'être clarifiée.
6. **Concernant les validateurs.** Le Conseil convient que les compétences nécessaires pour évaluer les progrès des pays en vertu de la Norme seront probablement différentes de celles requises des validateurs actuels. Le Conseil d'administration admet qu'il faudra revoir la liste des validateurs une fois les TDR des validateurs convenus, afin de tenir compte des points 1 à 5 ci-dessus (premier trimestre de 2015).

Mesures

- Le Comité de Mise en œuvre doit considérer les TDR des validateurs en consultation avec les autres comités, et il doit rédiger des directives sur la façon d'évaluer les critères d'admission, y compris ceux s'appliquant à la participation de la société civile ainsi qu'aux conditions afférentes à un environnement porteur.
- Il est recommandé à l'ITIE d'appeler les pays Conformés « Conformés aux Exigences de l'ITIE ».
- Le Comité de Validation doit examiner la liste des validateurs une fois les TDR convenus.

27-5 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

27-5-A Rapport de l'état des lieux de la sensibilisation pour la période mars-mai 2014

Bob Cekuta présente le document en relevant que des progrès significatifs ont été réalisés en termes de sensibilisation depuis la dernière réunion du Conseil d'administration à Oslo. Il souligne la nécessité d'un engagement continu avec les économies émergentes, telles que le Brésil et l'Afrique du Sud. La Guinée équatoriale, le Gabon et le Liban ont réalisé des progrès vers la demande de Candidature. Des préparatifs avancés ont été faits en Colombie et au Royaume-Uni. Le Comité de Candidature et de Sensibilisation a examiné la demande de Candidature du Myanmar et des Seychelles. Il a examiné la demande des Seychelles lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2014 et fera sous peu une recommandation au Conseil d'administration par voie de circulaire.

Malgré la charge de travail supplémentaire que représente l'arrivée de nouveaux membres pour le Secrétariat international, le président du Comité de Candidature et de Sensibilisation souligne la nécessité pour l'ITIE de maintenir une politique de porte ouverte pour accueillir tous les pays qui se sont engagés envers le processus ITIE, même ceux dont le secteur extractif est relativement restreint, comme c'est le cas des Seychelles et des Îles Salomon. Jonas Moberg indique que le gouvernement allemand a annoncé son engagement à mettre en œuvre l'ITIE le même jour. Olivier Bovet souligne les progrès accomplis par la France et l'Italie dans le cadre de leur engagement, pris lors du G8, à mettre en œuvre l'ITIE. Jean-François Lassalle rappelle au Conseil d'administration les motivations qui ont conduit à la création de l'ITIE et le risque de trop s'élargir. Stuart Brooks suggère que, dans certains cas, le Conseil d'administration devrait refuser les demandes parce que le secteur extractif du pays

concerné est relativement limité. Bob Cekuta explique que les pays dont le secteur extractif n'est pas pleinement développé, comme dans le cas du Liban, peuvent faire une demande dans le cadre d'une stratégie de développement de ce secteur. Le professeur Mack Dumba plaide en faveur d'une égalité de traitement entre les pays et souligne l'importance pour son pays d'être jugé sur un pied d'égalité avec la France et les États-Unis. Alan McLean met en garde contre les demandes de mise en œuvre adaptée fréquemment présentées par les pays de l'OCDE.

27-5 suite (mercredi 2 juillet)

27-5-B Évaluation de Candidature : le Myanmar

Dr Zaw Oo, coordinateur national pour le Myanmar, informe le Conseil d'administration que le Myanmar a fait de grands progrès au cours de l'année écoulée, après des décennies d'isolement. Dr Zaw Oo souligne que de nombreux défis demeurent, notamment le manque de savoir-faire technique à tous les niveaux de la société et au sein du Groupe multipartite. Il est également nécessaire d'intégrer l'ITIE dans les programmes gouvernementaux. Dr Zaw fait remarquer que le Myanmar considère l'ITIE comme un outil pour mettre en œuvre d'autres réformes dans le pays. Il souligne également que la mise en œuvre à l'échelle infranationale sera difficile, car la nouvelle constitution (de 2008) accorde aux entités politiques infranationales le droit d'utiliser les ressources nationales dans leurs territoires. Malgré ces difficultés, Dr Zaw affirme que le Myanmar est prêt à mettre en œuvre l'ITIE et qu'il a la volonté de le décentraliser jusqu'au niveau régional. Il informe également le Conseil d'administration que le Myanmar présidera l'ASEAN cette année et invite le Conseil d'administration à profiter de cette occasion et à organiser sa prochaine réunion dans son pays.

Wong Aung, du mouvement Shwe Gas et représentant de la société civile au sein du Groupe multipartite du Myanmar, fait écho aux sentiments du Dr Zaw et demande que l'ITIE continue de faire pression sur le gouvernement pour qu'il respecte ses engagements à assurer un environnement favorable à la participation de la société civile à l'ITIE et à s'engager dans un débat public axé sur la gouvernance des ressources naturelles.

Les représentants du Myanmar se refusent de la discussion. Bob Cekuta félicite le Secrétariat pour la qualité du rapport et du travail réalisé de la part du Comité de Candidature et de Sensibilisation. Des membres du Conseil d'administration et du Secrétariat se sont rendus à plusieurs reprises au Myanmar et considèrent que l'ITIE pourrait avoir un impact positif sur les développements et les réformes à venir. Au même moment, Bob Cekuta fait part de sa préoccupation quant à la voie à suivre, notamment en ce qui concerne le champ de manœuvre de la société civile et les défis de capacités.

Les sentiments de Bob Cekuta sont partagés par Dyveke Rogan et par un certain nombre de membres du Conseil d'administration. Fernando Castillo Torres discute de l'importance de faire une distinction entre les efforts et les résultats, et demande si le Myanmar a satisfait à la Norme en matière d'environnement favorable à la société civile, malgré des efforts importants. Michel Okoko rappelle au Conseil d'administration que la question consiste à déterminer si le Myanmar doit être accepté comme pays Candidat et que la satisfaction aux exigences sera évaluée lors de la Validation. Pekka Hukka fait remarquer que le Myanmar aura besoin d'un soutien important pour la mise en œuvre et il souligne combien il sera nécessaire d'assurer la divulgation d'informations relatives à la propriété réelle. Debra Valentine commente le solide engagement exprimé par le gouvernement et l'importance d'accepter la Candidature du Myanmar afin d'encourager la poursuite du changement. Clare Short note que le processus ITIE a d'une certaine manière déjà abouti à des résultats, en réunissant des responsables gouvernementaux et des représentants de la société civile autour de la même table pour la première fois en cinquante ans.

Les représentants de la société civile siégeant au Conseil d'administration félicitent le Myanmar pour son engagement et ses efforts, mais soulignent la nécessité de voir des progrès à bien des égards. Fabby Tumiwa fait ressortir que, lorsque les membres du Conseil d'administration se rendront au Myanmar en octobre prochain, il serait souhaitable qu'ils se fassent présenter un état des lieux sur les progrès réalisés dans les discussions portant sur le plan de travail, et tout particulièrement sur ses aspects relatifs à la propriété réelle et à la divulgation de la

teneur des contrats. À son sens, le Conseil d'administration devrait aussi clairement indiquer à cette occasion que la participation du Myanmar au projet pilote sur la propriété réelle est toujours possible. Brendan O'Donnell demande que la lettre informant le gouvernement de la décision du Conseil d'administration contienne un encouragement à faire davantage d'efforts pour sensibiliser les responsables des autorités locales, pour s'occuper de la transparence des contrats et de la propriété réelle, et pour garantir un environnement favorable à la société civile – en particulier dans les régions. Marinke van Riet informe le Conseil d'administration que la société civile a récemment écrit au Conseil d'administration, lui faisant part de ses inquiétudes quant au manque de connaissance de l'ITIE parmi les représentants gouvernementaux aux niveaux local et régional, des menaces à la sécurité qui prévalent au niveau local (en particulier dans les régions où se poursuivent des activités minières), ainsi que de la nécessité de publier la lettre de notification instituant le Groupe multipartite. Entre autres choses, cette lettre demandait au Conseil d'administration d'inciter le gouvernement à diffuser des notifications favorables au rôle de la société civile. Ladite lettre est disponible dans l'espace interne du site Internet de l'ITIE.

Dyveke Rogan relève que le Groupe multipartite a accepté dans son plan de travail d'identifier les propriétaires réels des entreprises actives au Myanmar et d'étudier la transparence des contrats. Un soutien à ces activités sera le bienvenu. Il est essentiel que l'ITIE soit connue au niveau infranational pour qu'elle soit intégrée aux discussions portant sur le partage des revenus et sur le processus de paix, mais, comme dans d'autres pays, la sensibilisation des autorités locales et régionales prendra du temps. Un certain nombre d'activités de sensibilisation sont prévues pour les prochains mois, y compris dans les États de Kachin et de Karen. Les progrès enregistrés sur ces questions pourront être inscrits dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre. La lettre de notification instituant le Groupe multipartite contient une référence à l'Exigence n°1.3 et à l'engagement à travailler avec la société civile. Cette lettre a été distribuée aux autorités régionales en birman, et elle est disponible en ligne et en version papier.

Bob Cekuta résume la discussion en soulignant le fort engagement démontré par le gouvernement du Myanmar et la participation importante des entreprises. Il est proposé que le Conseil d'administration envisage une visite de terrain en dehors de la capitale lors de sa réunion au Myanmar en octobre prochain, afin d'illustrer l'importance de l'ITIE pour le pays dans son ensemble.

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité que le Myanmar doit être accueilli en tant que pays Candidat, et que des mots d'encouragement au progrès de la mise en œuvre ainsi que l'expression de préoccupations à propos d'un environnement porteur doivent être inclus dans la lettre notifiant le gouvernement de cette décision. La décision du Conseil d'administration figure à l'Annexe A.

Mesures

- La Présidente doit écrire au gouvernement du Myanmar pour l'informer de la décision du Conseil d'administration.

27-6 Rapport du Comité de Validation

Élodie Grant-Goodie informe le Conseil d'administration que le Comité de Validation s'est réuni à quatre reprises depuis Oslo. Bien que les réunions aient principalement porté sur les examens du Secrétariat relatifs à la Guinée et à la RDC, le Comité de Validation examine également le rapport final de Validation de Trinité-et-Tobago. À l'avenir, le Comité de Validation se penchera également sur le Tchad, l'Afghanistan et l'Indonésie avant de passer à la première Validation réalisée en vertu de la Norme.

27-6-A Examen du Secrétariat : la Guinée

Élodie Grant-Goodie présente l'examen du Secrétariat pour la Guinée. Le pays est devenu pays Candidat en 2007 et a demandé une suspension volontaire pour la période 2009-2011. Après la Validation en 2012, le Conseil d'administration a convenu de sept mesures correctives. En décembre 2013, la Guinée a publié des rapports couvrant la période 2011-2012. L'examen du Secrétariat repose sur ces derniers. L'évaluation du Secrétariat est que les mesures correctives ont été exécutées. Le Conseil d'administration n'a pas de questions ni de

préoccupations, et souscrit à la recommandation du Comité de Validation selon laquelle la Guinée doit être désignée Conforme à l'ITIE. La décision du Conseil d'administration figure à l'Annexe A.

27-6-B Examen du Secrétariat : la RDC

Élodie Grant-Goodie présente l'examen du Secrétariat pour la RDC. Le pays est devenu pays Candidat en 2007 et a publié son premier rapport en 2010. La première Validation en 2011 a conduit à certaines mesures correctives. Les rapports couvrant 2008 et 2009 ont été publiés en février 2012 et le rapport 2010 a été publié en décembre 2012. La RDC a fait l'objet d'une deuxième Validation en 2013, conduisant à de nouvelles mesures correctives et à sa suspension par le Conseil d'administration. La RDC a publié son rapport 2011 en décembre 2013 et un rapport supplémentaire en avril 2014. L'examen du Secrétariat repose sur ces rapports. L'évaluation du Secrétariat est que toutes les mesures correctives ont été mises en œuvre. Le Comité de Validation a discuté en détail de l'évaluation du Secrétariat et recommande que la RDC soit désignée Conforme.

Des questions sont soulevées quant à la fiabilité des données concernant l'accord Sicomines. Sam Bartlett décrit l'accord Sicomines, qui est une transaction complexe et inhabituelle impliquant un accord de troc. Aux termes de cet accord, un consortium d'entreprises chinoises a obtenu les droits de développement de ressources minérales (cuivre et cobalt) en RDC en échange de la livraison de projets d'infrastructures (routes, écoles et hôpitaux), plutôt que de payer des impôts et des redevances. Le Groupe multipartite a discuté en détail de l'accord Sicomines, conformément à l'Exigence n°9(f) des Règles de l'ITIE 2011. Le Secrétariat a examiné les informations fournies dans les rapports, ainsi que le processus d'assurance qualité approuvé par le Groupe multipartite pour garantir la fiabilité des données. De l'avis du Secrétariat, les mesures prises par la RDC sont suffisantes.

Brendan O'Donnell suggère que la lettre relayant la décision du Conseil d'administration doit contenir une mise en garde au gouvernement contre la mauvaise gestion des ressources naturelles et appeler à une meilleure gestion de l'entreprise d'État, Gécamines, en particulier. Il fait valoir que Gécamines est une organisation particulièrement opaque dont les comptes ne sont pas audités. Il a rappelé à tous ce qui a figuré dans les médias internationaux, à savoir que Gécamines aurait été impliquée dans la vente d'actifs miniers à des prix inférieurs à ceux du marché. Le Secrétariat note que le travail supplémentaire effectué par le Groupe multipartite couvre un travail de fond sur la fiabilité des données, ce qui figure par ailleurs dans l'Examen du Secrétariat.

Debra Valentine met en garde contre les éventuelles conséquences de requêtes à des pays tels que la RDC et le Myanmar de progresser sur des questions comme la transparence des contrats et la propriété réelle, qui ne constituent pas des exigences de l'ITIE.

Jonas Moberg fait remarquer que la lettre peut contenir une note d'encouragement, mais met en garde contre la prise de décisions conditionnelles par le Conseil d'administration.

Sur la base de l'évaluation du Secrétariat, de la recommandation du Comité de Validation et de la discussion du Conseil d'administration, ce dernier lève la suspension de la RDC et désigne la RDC Conforme à l'ITIE. La décision du Conseil d'administration figure à l'Annexe A.

Mesures

- La Présidente doit écrire aux gouvernements de la RDC et de la Guinée pour les informer des décisions du Conseil d'administration.

27-7 Rapport du Comité des Finances

David Diamond présente les travaux réalisés par le Comité des Finances depuis la réunion d'Oslo.

Le Comité des Finances a conclu à Oslo qu'il était nécessaire de mieux planifier les dépenses et que le Comité des Finances continuerait de surveiller attentivement l'évolution du budget et des dépenses. Dans le cadre de ces efforts, Duncan Robertson, directeur du CIMM pour l'administration et les opérations, a été détaché auprès du Secrétariat du 7 au 9 mai, afin d'examiner les systèmes financiers et administratifs internes de l'ITIE et de formuler

des recommandations pour les renforcer. M. Robertson recommande l'utilisation d'un format de déclaration différent, qui faciliterait la lecture des rapports et les prévisions, ainsi que le recrutement d'un directeur des finances pour développer davantage les systèmes financiers. David Diamond remercie Duncan Robertson de son aide, ainsi que le Secrétariat d'avoir accepté ce processus.

En ce qui concerne les comptes trimestriels et les prévisions budgétaires, le Comité des Finances note que le Secrétariat s'achemine vers un dépassement de dépenses s'élevant à 0,3 million de dollars US en 2014. Ce dépassement s'explique en grande partie par les coûts salariaux, qui devraient augmenter en 2014 en raison du recrutement de personnel. Le Comité des Finances note que ces coûts devraient être couverts par les recettes, qui devraient être plus élevées qu'indiqué dans les prévisions budgétaires.

Bien que satisfait des raisons expliquant ce dépassement, le Comité des Finances recommande que le Conseil d'administration charge le Secrétariat de présenter un budget prévisionnel révisé, contenant les comptes des premier et second trimestres, au cours de la seconde moitié d'août, pour approbation par le Conseil d'administration. Jonas Moberg informe le Conseil d'administration que le Secrétariat se réjouit de cette suggestion.

Mesures

- Le Secrétariat doit présenter un budget prévisionnel révisé au cours de la seconde moitié d'août pour approbation par le Conseil d'administration.
- Le Secrétariat doit poursuivre ses efforts pour recruter un directeur des finances.

27-8 Rapport du Comité de Gouvernance

Alan McLean commence par quelques réflexions sur l'importance de s'assurer que les comités respectent le quorum. Clare Short affirme qu'il pourrait s'avérer nécessaire de mettre en place une politique stipulant que les membres des comités perdront leur place au sein des comités au bout de trois absences.

Alan McLean remarque que le Comité de Gouvernance est en train d'examiner la possibilité d'introduire de nouvelles exigences pour les entreprises soutenant l'ITIE. Ces nouvelles exigences doivent trouver un juste équilibre entre la nécessité de sauvegarder la réputation de l'ITIE et l'importance de rester ouvert et inclusif.

Alan McLean présente ensuite les différents examens en cours, à commencer par l'exercice de gestion qui vise à aider la direction et le personnel à mieux travailler en équipe face à l'évolution des exigences. Concernant l'examen conjoint de l'assistance technique mené par le Fonds fiduciaire multi-donateurs et l'ITIE, il souligne que les consultants doivent prendre en compte les changements susceptibles de découler des discussions du Conseil d'administration sur le perfectionnement de la Validation. En ce qui concerne l'examen de la gouvernance, le Comité mentionne l'existence de nombreux instruments de gouvernance (tels que des projets de recommandations pour les collèges, des projets de directives du Conseil d'administration et des statuts) et s'efforcera de les réunir dans une série d'instruments de gouvernance à caractère plus permanent. Enfin, le Comité de Gouvernance discute de la possibilité de réaliser une auto-évaluation de l'efficacité du Conseil d'administration.

Le Comité de Gouvernance examine également la possibilité de diffuser les réunions du Conseil d'administration en direct en streaming – une suggestion formulée lors de la réunion d'Oslo en vue d'accroître la transparence et de réduire les coûts. Un certain nombre de membres du Conseil d'administration ont émis des réserves à ce sujet, car ils craignent que leurs déclarations puissent être enregistrées et présentées d'une manière ne correspondant pas à leur intention. Le Comité admet que la décision est prise et demande au Secrétariat de présenter différentes options concernant la technologie existante. Le Comité de Gouvernance recommandera ensuite au Conseil d'administration de confirmer la décision ou bien de l'annuler.

Le Comité de Gouvernance se réjouit du Code de conduite et encourage chacun à l'utiliser et à le promouvoir activement. Alan McLean informe le Conseil d'administration de la situation au Yémen, où le manque de financement a conduit le Groupe multipartite à contracter des prêts d'entreprise. L'ITIE Yémen (YEITI) est maintenant au courant de l'existence de directives à cet égard, ainsi que de la nécessité d'ancrer fermement les

décisions de ce type au sein du Groupe multipartite.

Les membres du Comité de Gouvernance ont également exprimé leur malaise face à la décision de procéder à une mise en vedette de la RDC (*Pleins feux sur la RDC*) à la veille d'une décision importante concernant le pays. Le Comité recommande que ce type d'exercice d'approfondissement d'un pays n'ait pas lieu moins de six mois avant qu'une décision importante ne soit prise sur la Candidature ou sur la Conformité.

Enfin, Alan McLean informe le Conseil d'administration qu'une étude indépendante a été effectuée par MSI Integrity – un centre de recherches indépendant mis sur pied au Harvard Law School – sur le fonctionnement des groupes multipartites et qu'elle a porté en particulier sur le processus de sélection et la participation de la société civile. Des missions sur le terrain ont été entrepris dans cinq pays, des entretiens téléphoniques ont eu lieu dans quinze autres pays, et du matériel documentaire provenant de tous les pays mettant en œuvre l'ITIE a été collecté et évalué pour les besoins de cette étude. Ses conclusions, actuellement sous forme de projet, seront partagées avec le Conseil d'administration.

Mme van Riet accepte de communiquer au Conseil d'administration le code de pratique/le protocole d'accord qui régissent le collège de la société civile.

Mesures

- Le Comité de Gouvernance doit envisager de recommander une politique sur la présence des membres aux réunions du Comité.
- Le Comité de Gouvernance doit faire une proposition pour l'examen de gouvernance du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat doit présenter des options relatives à la diffusion en streaming des réunions du Conseil d'administration.
- PCQVP doit partager le code de pratique/le protocole d'accord régissant le collège de la société civile au Conseil d'administration.

27-9 Autres questions

Séance d'information concernant le rapport d'audit sur la répartition fiscale et les versements réglementaires du Nigéria

Faith Nwadishi présente au Conseil d'administration une mise à jour concernant le rapport d'audit sur la répartition fiscale et les versements réglementaires du Nigéria, qui aide les Nigériens à comprendre la manière dont les revenus pétroliers et gaziers ont été dépensés par les États nigériens de 2007 à 2011.

Comité de Réponse rapide sur l'Azerbaïdjan

Jonas Moberg informe le Conseil d'administration des discussions du Comité de Réponse rapide, qui s'est réuni pour discuter de la situation de la société civile en Azerbaïdjan. La discussion faisait suite à l'expression de préoccupations sur les obstacles empêchant la société civile de mener ses activités ITIE. Certains membres du Comité de Réponse rapide ont suggéré que, pour commencer, la Présidente écrive au gouvernement azéri. D'autres membres ne pensent pas qu'une lettre puisse résoudre la situation et suggèrent qu'il pourrait s'avérer utile d'organiser une mission pour recueillir de plus amples informations.

Avant de passer la parole aux représentants de l'Azerbaïdjan, Clare Short demande à Gubad Ibadoglu de dire s'il est un membre actif du parti d'opposition en Azerbaïdjan ou pas. Il confirme qu'il l'est.

Gubad Ibadoglu explique que, malgré des développements positifs au sein du Groupe multipartite, l'environnement général dans lequel évolue la société civile reste difficile. Il souligne des cas de persécution des OSC par les ministères gouvernementaux, y compris des fouilles aux domiciles et dans les bureaux de plusieurs ONG ; l'inspection des enregistrements de subventions, le blocage des comptes bancaires des ONG comme ceux de leurs dirigeants, des procès-verbaux des réunions des ONG et d'autres documents par le ministère de la Justice ;

l'effet de la législation sur les ONG en termes d'accès au financement et d'espace de réunion, ainsi que des articles dans les médias rédigés par le gouvernement en vue de discréditer les ONG et leur travail. Shahmar Movsumov souligne le fait que le Gouvernement a créé toutes les conditions nécessaires à la pleine et active participation de la société civile de l'Azerbaïdjan à l'ITIE. Shahmar Movsumov demande aussi qu'une décision quelconque soit prise à brève échéance afin de mettre fin à cette discussion.

Gubad Ibadoglu et Shahmar Movsumov se retirent d'eux-mêmes de la discussion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration examine un certain nombre de mesures envisageables pour répondre à ces questions, tout en prenant note du fait qu'une lettre adressée précédemment au gouvernement azéri est restée sans réponse. Les membres du Conseil d'administration discutent de l'importance de veiller à ce que toute visite par une délégation du Conseil d'administration, sa Présidente ou ses représentants ne soit pas perçue sous un angle politique, bénéficie d'un accès suffisant et soit en mesure d'obtenir une vue d'ensemble précise de la situation sur le terrain. Daniel Kaufman fait ressortir qu'il ne s'agirait pas seulement d'un établissement des faits sur ce qui se passe en Azerbaïdjan, mais aussi de la détermination sur un plan plus général du type d'environnement porteur considéré comme acceptable dans le cadre de l'ITIE.

~~Le Conseil d'administration conclut qu'une délégation discrète, comprenant également des représentants du Secrétariat accompagnés dans l'idéal d'une tierce partie indépendante, devra se rendre en Azerbaïdjan dès que possible et informer le Conseil d'administration de ses conclusions lors de sa prochaine réunion.~~

Le Conseil a décidé d'envoyer une délégation composée de membres du Secrétariat et éventuellement d'une tierce partie en Azerbaïdjan. La Présidente a ouvert la parole aux membres du Conseil afin qu'ils puissent s'exprimer sur ce projet de mission.

Mesures

- Des représentants du Secrétariat, éventuellement accompagnés dans l'idéal d'une tierce partie indépendante, doivent se rendre en Azerbaïdjan pour rassembler les opinions des parties prenantes.

Dates des réunions du Conseil d'administration

Jonas Moberg suggère que la première réunion de 2015 ait lieu en Europe du Nord en février, suivie d'une réunion vers le mois de juin, qui pourrait éventuellement se tenir à Brazzaville et à Kinshasa. Ces propositions seront arrêtées par voie de circulaire du Conseil d'administration.

Remerciements

Le Conseil d'administration et la Présidente expriment leurs sincères remerciements à Olivier Bovet et à Eelco de Groot pour leur participation assidue et leur contribution active aux travaux de l'ITIE.

Liste des participants

Présidente

The Rt. Hon. Clare SHORT

Pays mettant en œuvre l'ITIE

Mr Abdoul Aziz ASKIA, Permanent Secretary, Niger

Alt: **Mr Didier Vincent Kokou AGBEMADON**, Togo

Mr Florent Michel OKOKO, Chairman of the Executive Committee, Republic of Congo

Alt: **Mr Jeremy Mack DUMBA**, National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Mr Fernando CASTILLO TORRES, National Coordinator, Peru

Mr Shahmar MOVSUMOV, Executive Director, State Oil Fund, Azerbaijan

Pays soutenant l'ITIE

Mr Mark PEARSON, Director General, External Relations, Science and Policy Integration, Natural Resources Canada, Canada

Alt: **Mr Robert CEKUTA**, Principal Deputy Assistant Secretary, State Dept., USA

Mr Pekka HUKKA, Ambassador, Ministry of Foreign Affairs, Finland

Mr Olivier BOVET, Senior Programme Manager Trade Promotion, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

Organisations de la société civile

Mr Gubad IBADOGLU, Senior Researcher, Economic Research Center, Azerbaijan

Alt: **Ms Natalia YANTSEN**, Director, PA 'Tax Standards Formation', member of the NSG Kazakhstan from dialogue platform of NGOs and NGO Coalition 'Oil revenues - under the control of society', Kazakhstan

Ms Faith NWADISHI, Executive Director, Koyenum Immalah Foundation/National Coordinator Publish What You Pay, Nigeria

Alt: **Mr Brendan O'DONNELL**, Oil Campaign Leader, Global Witness

Mr Ali IDRISSE, Coordinateur National du ROTAB PCQVP, Niger

Alt: **Mr Jean Claude KATENDE**, Président National de l'ASADHO, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, coordinateur PCQVP, Democratic Republic of Congo

Mr Daniel KAUFMANN, President, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Alt: **Mr Fabby TUMIWA**, Executive Director, Institute for Essential Services Reform (IESR), Indonesia

Ms Marinke van RIET, International Director, Publish What You Pay (PWYP)

Alt: **Mr Matthew BLISS**, Director Extractives, Cordaid, The Netherlands

Entreprises, y compris les investisseurs

Mr Jean-François LASSALLE, Directeur Affaires publiques, Total, France

Alt: **Ms Carine Smith IHENACHO**, Vice President Legal, Statoil

Mr Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron

Alt: **Mr Guillermo GARCIA**, Head of Revenue Transparency, ExxonMobil

Mr Ian WOOD, VP Sustainable Development, BHP Billiton

Alt. to: **Mr Jim MILLER**, Vice President, Environmental Affairs, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.

Ms Debra VALENTINE, Group Executive, Legal & External Affairs, Rio Tinto

Mr Alan McLEAN, Executive Vice President, Tax and Corporate Structure, Royal Dutch Shell

Alt: **Ms Elodie GRANT GOODEY**, Head of Societal Issues and Relationships, BP

Mr David DIAMOND, Director Global Co-Head of ESG, Allianz Global Investors
Alt: **Mr Manuel ADAMINI**, Head of ESG-research, SNS Asset Management

Secrétariat du Conseil d'administration

Mr Jonas MOBERG, Head of EITI Secretariat, Oslo

Observateurs

Ms Kelly Suzanne ALDERSON, Communications Officer, World Bank

Mr Javier AGUILAR, Senior Operations Officer, World Bank

Mr Alejandro AMERENA, Director General International Affairs, Secretary of Energy, Mexico

Mrs Karen APARICIO, National Coordinator EITI Steering Committee, Colombia

Mr Jon ATKINSON, Extractives adviser, Growth and Resilience Department, Policy Division, Department for International Development (DFID), UK

Mr Wong AUNG, Shwe Gas Movement, Myanmar

Mr Andrew BAUER, Economic Analyst, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Mr William BLOMFIELD, Deputy Head of Mission, Dept. of Foreign Affairs (DFAT), Mexico

Mr Joseph BOBIA, National Coordinator RRN, Member of the EITI-DRC Executive Committee, DRC

Mr Eduardo BOHORQUEZ, Executive Director, Transparencia Mexicana, Mexico

Mr H. Nicolas BULUKUNGU, Member of Parliament, Chair of the EITI-Parliamentarian Committee, DRC

Ms Bronwyn BURFITT, Assistant Director, Resources & Energy Section, Department of Foreign Affairs & Trade, Australia

Mr Francesco CANINO, Primer Secretario, Embassy of Italy, Mexico

Ms Diana CORBIN, Operations Officer, Donor Relations EITI, World Bank

Mr Hervé CRONEL, Conseiller spécial, Chargé de l'Economie et du Développement durable, International Organisation of the Francophonie

Mr Cesar DIAZ, Vice-Minister of Mines, Ministry of Mines and Energy, Colombia

Mr Arne DISCH, Managing Partner, Scanteam

Ms Ingrid DANA, Senior Advisor, Ministry of Foreign Affairs, Norway

Mrs Aroa DE LA FUENTE, Extractive Programme, FUNDAR, Mexico

Mr Paulo De SA, Manager, Oil, Gas and Mining Policy Division, World Bank

Mr Fredrik ERIKSSON, Partner, Scanteam

Ms Amelia EVANS, Executive Director, Institute for Multi-Stakeholder Initiative Integrity, US

Ms Kerstin FAHRMANN, Head of Division, Energy, Infrastructure, Raw Materials, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), Germany

Mr Farid FARZALIYEV, State Oil Fund, Azerbaijan

Ms Marti FLACKS, Deputy Director, Bureau of Energy Resources, Office of Energy Programs (ENR/EGA/EP),

Department of State, USA

Ms Claudia FORERO, Programme Officer, Extractives, Cordaid

Mr Jorge GARDUÑO, Advisers Coordinator, Sub-secretary of Hydrocarbons, Secretary of Energy, Mexico

Mr Dylan GELARD, Democratic Governance Division, Ministry of Foreign Affairs, France

Ms Ana Carolina GONZÁLEZ, Cordinadora Investigación Recursos Minero-Energéticos, Columbia

Mr Win HTEIN, Director General, Ministry of Mines, Myanmar

Mr Jurriaan J. JONGSMA, Legal Counsel, Shell

Mr Albert Muyeba KABUYA, Programme Coordinator (CENADEP) & EITI MSG Member, DRC

Ms Asmara KLEIN, EITI Programme Coordinator, Publish What You Pay (PWYP) International Secretariat

Ms Soe Nandar LINN, Research Associate, Center for Economic and Social Development (MDRI-CESD), Myanmar

Ms Lena LINK, Advisor, Sector Programme 'Good Financial Governance', GIZ, Germany

Mrs Abayuwe LISKA, Vice Minister of Budget, Member of the EITI-DRC Executive Committee, the DRC

Mr Carlos LOPEZ-CONTRERAS, Chair, EITI National Committee, Honduras

Mr Roger MARCHAND, Asesor Financiero, Extractives, Cordaid

Ms Marcy McCULLAUGH, Advisor Global Issues & Policy, Chevron

Mr Ricardo MONDRAGON, Director of Petroleum Resources, Secretary of Energy, Mexico

Ms Maria Inmaculada MONTERO LUQUE, Policy Officer, European Commission, Belgium

Mr Peter OGBOBINE, Director Legal and Secretariat Services, EITI, Nigeria

Mr Zaw OO, EITI National Coordinator, Myanmar

Mrs Alejandra RASCON, Programme Coordinator, Transparencia Mexicana, Mexico

Mrs Melanie RICHARDS, Head, EITI Secretariat, Trinidad and Tobago

Mr Chris RODWELL, Trade Commissioner, Austrade Australia, Mexico

Ms Elda Guterres da SILVA, EITI National Coordinator, Timor Leste

Ms Umesha de SILVA, Policy Analyst, Natural Resource Governance, Thematic and Sectoral Policy, International Development, Canada

Ms Veronica A. SLAJER, President, North Star Group

Ms Kristina SVENSSON, Senior Operations Officer, World Bank

Mr Colin TINTO, Campaigner, Global Witness

Mr Simon TUMAWAKU, Chair of the Chamber of Mines, Member of the EITI-DRC Executive Committee, DRC

Hon Celestin VUNABANDI, Minister of Planning, Chair of the EITI-DRC Executive Committee, DRC

Mr Thomas WISE, Manager Global Issues & Policy, Chevron

Ms Erica WESTENBERG, EITI Policy Officer, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Mr Kazutaka YOSHIDA, Researcher, Embassy of Japan, Mexico

Ms. Tirado Morttiz Carla ZELTZIN, Secretary of Minister, Embassy of Japan, Mexico

Secrétariat international de l'ITIE

Mr Bady BALDE, Country Manager

Mr Sam BARTLETT, Regional Director

Ms Leah KROGSUND, Finance & Administrative Manager

Mr Francisco PARIS, Regional Director

Mr Eddie RICH, Deputy Head of Secretariat

Ms Dyveke ROGAN, Regional Director

Mr Pablo VALVERDE, Country Manager

Annexe A : Décisions du Conseil d'administration sur la Candidature et la Conformité

Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur la RDC

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne la République démocratique du Congo (RDC) Conforme à l'ITIE et lève sa suspension avec effet au 2 juillet 2014. Ayant examiné une étude préparée par le Secrétariat international, le Conseil d'administration convient que la RDC a mis en œuvre les mesures correctives nécessaires pour satisfaire aux exigences énoncées dans les Règles de l'ITIE. Le Conseil d'administration salue le travail accompli par le Groupe multipartite pour traiter l'accord Sicomines conformément à l'Exigence n°9(f). Le Conseil d'administration appelle le Groupe multipartite à veiller à ce que cet accord soit pris en compte dans les prochains rapports ITIE, conformément à l'Exigence n°4.1(d) de la Norme ITIE. En conformité avec les dispositions transitoires, la RDC est encouragée à passer à la Norme ITIE dès que possible, y compris en mettant à jour son plan de travail ITIE en vue de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour respecter les échéances fixées ci-dessous. Aux termes de la Norme ITIE :

- La RDC doit faire l'objet d'une nouvelle Validation dans un délai de trois ans, ce qui signifie que la Validation commencera le 2 juillet 2017 ou à une date antérieure si le Groupe multipartite le demande. La Validation sera menée conformément à la Norme ITIE.
- Les parties prenantes du processus pourront demander une nouvelle Validation à tout moment pendant cette période si elles estiment que le processus appelle à un réexamen. Lorsqu'il y a valablement lieu de se soucier de ce qu'un pays devenu Conforme à l'ITIE en a laissé la mise en œuvre tomber en dessous du niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de ce pays qu'il subisse une nouvelle Validation ou qu'il s'expose à une possible radiation de l'ITIE.
- En conformité avec la Norme ITIE, la RDC est tenue de publier des rapports ITIE annuellement. Ces rapports devront couvrir des données qui ne seront pas plus anciennes que l'avant-dernière période comptable complète. La RDC est tenue de publier son rapport ITIE 2012 au plus tard le 31 décembre 2014, comme le prescrit la Norme ITIE.
- Conformément à l'Exigence n°7.2, la RDC est tenue de publier un rapport annuel sur les activités de l'année précédente, exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le rapport annuel pour 2014 devra être publié avant le 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement de la RDC pour son engagement soutenu et la direction qu'il imprime à la mise en œuvre du processus ITIE. Le Conseil d'administration félicite également le Groupe multipartite de la RDC pour ses efforts visant à promouvoir un débat éclairé sur la gestion des vastes ressources naturelles du pays.

Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur la Guinée

Le Conseil d'administration de l'ITIE désigne la Guinée Conforme à l'ITIE à compter du 2 juillet 2014. Conformément à la Norme ITIE :

- La Guinée doit faire l'objet d'une nouvelle Validation dans un délai de trois ans, c'est-à-dire que la Validation commencera le 2 juillet 2017 ou plus tôt si le Comité de pilotage le demande. La

Validation sera menée conformément à la Norme ITIE.

- Les parties prenantes du processus pourront demander une nouvelle Validation à tout moment pendant cette période si elles estiment que le processus appelle à un réexamen. Lorsqu'il y a valablement lieu de se soucier de ce qu'un pays devenu Conforme à l'ITIE en a laissé la mise en œuvre tomber en dessous du niveau requis pour la Conformité, le Conseil d'administration se réserve le droit d'exiger de ce pays qu'il subisse une nouvelle Validation ou qu'il s'expose à une possible radiation de l'ITIE.
- En conformité avec la Norme ITIE, la Guinée est tenue de publier des rapports ITIE annuellement. Ces rapports devront couvrir des données qui ne seront pas plus anciennes que l'avant-dernière période comptable complète. La Guinée est tenue de publier son rapport ITIE 2013 au plus tard le 31 décembre 2015, comme le prescrit la Norme ITIE.
- Conformément à l'Exigence n°7.2, la Guinée est tenue de publier un rapport annuel sur les activités de l'année précédente, exposant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le rapport annuel pour 2013 devra être publié avant le 1^{er} juillet 2014.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement guinéen pour son engagement soutenu en faveur du processus ITIE et pour la direction qu'il imprime à celui-ci. Le Conseil d'administration félicite également le Comité de pilotage de l'ITIE Guinée pour ses efforts et son leadership efficace dans la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Conseil d'administration prend note des efforts déployés par le Comité de pilotage pour élaborer un nouveau plan de travail conformément à l'Exigence n°1.4 de la Norme ITIE, définissant des objectifs pour la mise en œuvre de l'ITIE qui reflètent les Principes de l'ITIE et les priorités nationales pour le secteur extractif. Dans le cadre de ce travail, le Conseil d'administration encourage le Comité de pilotage à veiller à ce que sa composition actuelle soit adaptée pour réaliser les objectifs du plan de travail et à ce que le Secrétariat national de l'ITIE Guinée soit doté des ressources humaines suffisantes pour soutenir les travaux du Comité de pilotage.

Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur le Myanmar

Le Conseil d'administration de l'ITIE admet le Myanmar en tant que pays Candidat à l'ITIE à compter du 2 juillet 2014. Conformément à la Norme ITIE, le Myanmar est tenu de publier son premier rapport ITIE dans les 18 mois suivant son accession au statut de pays Candidat, soit le 2 janvier 2016. Si le rapport ITIE n'est pas publié à cette date d'échéance, le Myanmar sera suspendu. La Validation commencera dans les deux ans et demi qui suivent l'obtention du statut de pays Candidat à l'ITIE, soit le 2 janvier 2017. Conformément à l'Exigence n°1.6.c, le Groupe multipartite de l'ITIE Myanmar est tenu de publier un rapport annuel d'activités pour 2014 au plus tard le 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement et le Groupe multipartite de l'ITIE Myanmar d'avoir franchi cette étape et pour l'engagement démontré par toutes les parties prenantes lors de la préparation de la Candidature. Le Conseil d'administration prend note des plans concernant le transfert du Bureau de coordination de l'ITIE Myanmar vers le ministère des Finances et encourage le gouvernement à faire avancer rapidement cette transition afin que l'élan actuel soit maintenu. Dans le courrier qu'elle va adresser au gouvernement, la Présidente lui communiquera l'appréciation de l'ITIE pour les efforts de collaboration avec la société civile qu'il a entrepris jusqu'à maintenant, et elle soulignera l'importance pour lui de rendre l'environnement favorable à l'ITIE encore plus porteur, surtout au niveau local.